

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION :

04/04/15

Le neuf avril à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth VAN DE WEGHE, Maire,

DATE D'AFFICHAGE :

04/04/15

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs

Elisabeth VAN DE WEGHE, Pierrette GORENFLOT, Philippe NOBLECOURT, Sylvie PEINTE VAN ACKER, Christophe TOULLET, Isabelle BOZO, Franck VILLENEUVE, Xavier GAILLET, Alain THERET, Ouisa AFTIS,

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11

de Présents : 10

de Votants : 11

Procuration: Dominique DEFER à Pierrette GORENFLOT

Secrétaire de séance : Isabelle BOZO

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion en incluant la remarque suivante. M. Christophe TOULLET fait la remarque que les comptes-rendus des conseils municipaux sont établis trop longuement après la date du conseil.

N° 2015/15

Compte administratif 2014

Le conseil municipal doit délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par Mme Elisabeth Van De Weghe. Pierrette Gorenflot énonce les chiffres pour approbation :

Excédent de fonctionnement :	395 865,87 €
Excédent d'investissement :	179,42 €
Excédent global de clôture :	396 045,29 €

Restes à réaliser :

Dépenses d'investissement : 135 400 €

Recettes d'investissement : 5 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

N° 2015/16

Compte de gestion 2014

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée ;

Considérant les opérations de l'exercice 2014, Madame le Maire certifie l'identité des valeurs avec celles du Trésorier, des écritures, des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement ;

Considérant la régularité des écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier de Saint Just en Chaussée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Constate à l'unanimité la concordance des écritures entre le compte de gestion du Trésorier et le compte administratif de Madame le Maire,

- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2014, n'appelle ni observations, ni réserves

<p>N° 2015/17 Affectation du résultat</p>

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultats cumulés N-1	Affectation du résultat en N-1	Résultat de N	Solde des restes à ré-aliser N	Besoin de financement à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	-49 369,91 €	0.00	49 549,33 €	135 400,00 € 5 500,00 €	-129 720,58 €
FONCT	404 393,86 €	49 369,91 €	40 841,92 €	0.00	395 865,87 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2014	395 865,87 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement : virement prévu au BP (c/1068)	129 720,58 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	266 145,29 €
Total affecté au c/1068 :	129 720,58 €
Déficit global cumulé au 31/12/2014	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0.00 €

<p>N° 2015/18 Taux des taxes</p>
--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les taux d'imposition suivants pour 2015 identiques à ceux de l'année 2014:

- Taxe d'habitation : 10.99 %
- Foncier bâti : 24.52 %
- Foncier non bâti : 47.33 %

<p>N° 2015/19 Etude des devis AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)</p>

Madame le Maire présente l'AD'AP :

Cette étude doit présenter notamment un état des lieux relatif à l'accessibilité des personnes handicapés, un justificatif des dérogations demandées éventuelles, une description de mesures envisagées pour rendre accessible l'ERP/IOP, un estimatif des coûts des travaux à effectuer accompagné d'un engagement de financement du maître d'ouvrage (ou du locataire selon les termes du bail), un planning d'aménagement, d'équipement et/ou de travaux.. Le Plan de financement et le planning de travaux sont engageants vis-à-vis de l'autorité compétente.

En cas de travaux nécessaires, des demandes d'Autorisations de travaux correspondantes devront être déposées avec l'Ad'AP. Ainsi que les devis qui chiffreront précisément les travaux retenus qui doivent être prêts. Durée 3 ans

Une attestation devra être établie dans les 2 mois suivant la mise en accessibilité, et transmise au Préfet. La consultation a été faite auprès d'organismes de contrôle suite au conseil donné par M. CLAUD de la DDT. La comparaison est la suivante :

PRIX € HT	Qualiconsult	SOCOTEC	APAVE	VERITAS
		<i>Devis succinct</i>		
<i>Diagnostic</i>	<i>Bâtiments 950</i>		<i>1350</i>	
<i>ADAP</i>	<i>380</i>		<i>780</i>	
<i>Traitement des dérogations</i>	<i>120 option</i>		<i>Comprise dans le cadre de l'Ad'Ap mais pas après</i>	<i>Comprise dans le cadre de l'Ad'Ap mais pas après</i>
<i>Réunion préparatoire, CERFA, restitution, stratégie retenue, restitution finale</i>	<i>950 aide à la rédaction autorisation de travaux ou permis</i>		<i>Cerfa pas remplis mais aide à la rédaction n'assure pas dossier autorisation travaux en option</i>	<i>Cerfa pas remplis mais aide à la rédaction n'assure pas dossier autorisation travaux en option</i>
<i>Nombre réunion</i>	<i>3</i>		<i>Pas précisé</i>	<i>3</i>
<i>Prix HT</i>	<i>2400</i>	<i>1600</i>	<i>2130</i>	<i>1950</i>
<i>Prix TTC</i>	<i>2880</i>	<i>1920</i>	<i>2556</i>	<i>2340</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 10 voix POUR et 1 ABSTENTION (Franck Villeneuve)

- d'attribuer l'étude de l'AD'AP à l'organisme QUALICONSULT ;
- autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget.

N° 2015/20
Etude des devis pour la réparation de l'école

Les entreprises Chamereau et Douchet ont été contactées car habituées à travailler dans le gros oeuvre dans l'ancien. Après étude des 2 devis qui utilisent les mêmes bases de travail 4 poteaux porteurs soit béton soit fer qui supportent 2 poutrelles en acier en remplacement des poutrelles existantes. Les poteaux reposent sur des fondations profondes. Les travaux connexes (plomberie et électricité) seront rattachés à cet investissement. Le devis de l'entreprise Chamereau s'élève à 15200 € HT et le devis de l'entreprise Douchet à 14372 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer les travaux à l'entreprise DOUCHET
- autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget.

N° 2015/21 Budget primitif 2015
--

Des ajustements ont été apportés suite à la réunion de préparation. En fonctionnement essence pour le motoculteur 200 €, en compte 6218 25000 € pour tenir compte du retard des payes du centre de gestion. Depuis la réunion de travail, en 73921 attribution compensation TPU 12 885,14 € en atténuation de produits. En investissement la ligne renforcement plafond école à été augmentée à 20000 € pour prendre en compte les travaux liés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2015 comme suit :

Fonctionnement : vote en sur-équilibre

- Dépenses = 203 246,00 €
- Recettes = 388 787,00 €

Investissement : vote en équilibre

- Dépenses = 189 540,00 €
- Recettes = 189 540,00 €

N° 2015/22 Reversement du fonds d'amorçage

Le fonds d'amorçage est l'aide versée par l'état pour les communes qui assurent le TAP. Nous venons de recevoir 800 €, en plus des 300 €. Ne connaissant pas le rythme de paiement de ce fonds,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser le fonds d'amorçage de façon systématique au profit du SRS de l'école des 6 villages.

N° 2015/23 Modification statutaire du SEZEO
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-17, L5211-18 et L5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2013 portant création à compter du 1er janvier 2014 du SEZEO (Syndicats des Energies de la Zone Est de l'Oise), par fusion des syndicats d'électricité du Compiégnois, Electron X, le l'Est de l'Oise, de la vallée de l'Oise et du Valois,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mars 2014 portant adhésion de 44 communes et modifications statutaires du SEZEO ,

Vu les statuts actuels su SEZEO

Considérant le souhait émis par la commune de Lachelle, commune isolée, d'adhérer au SEZEO, Considérant la nécessité pour le SEZEO de recourir à des conventions de mandat pour fixer les différentes modalités de règlement des travaux réalisés sur le territoire des communes membres,

les modifications proposées par le comité syndical du SEZEO concernent la liste des communes membres (annexe-secteur du Compiégnois) et l'ajout d'un point 6.10 à la suite du 6.9.

Il est donc proposé au conseil municipal :

-de valider les statuts modifiés présentés en annexe

Il n'est pas nécessaire d'adhérer au groupement de commande pour l'achat d'électricité car la commune n'a pas d'abonnement supérieurs à 36 KVA.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications des statuts du SEZEO.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES :

Réunion Voisins Vigilants

Madame le Maire propose de choisir une date pour la réunion des voisins vigilants. La date retenue pourrait être le samedi 18 Avril vers 10H- 10H30 avec un pot de clôture.

Cérémonie du 8 Mai 1945

Pour la cérémonie du 8 Mai 1945, Madame le Maire propose de faire appel aux anciens combattants de Ravenel. Le conseil municipal est d'accord.

Distribution de raticide aux habitants de la Commune

Le conseil municipal va proposer aux habitants de la commune d'effectuer un achat groupé de raticides avec une boîte spéciale pour déposer les appâts car la commune est envahie de rats. Pour les chemins communaux, la dératisation des talus n'est pas envisagée pour l'instant car l'agraine du gibier procure une alimentation constante pour les rats. Ce sont les conditions météo clémentes qui ont favorisé le développement des rats.

Lampes à économie d'énergie

La SICAE a confirmé que la luminosité de l'éclairage public baisse à partir de 23 heures. La SICAE propose de faire un essai gratuit avec des lampes à LED sur un lampadaire de la commune. Il est possible d'aller voir ses lampes à Moyenneville.

Inauguration du parc Eolien

La Compagnie du Vent propose plusieurs dates pour inaugurer le parc éolien : le Mardi 8 ou 15 Septembre ou le jeudi 10 ou 17 septembre pour que les scolaires puissent venir. Le conseil municipal propose de demander de réaliser aussi une visite un samedi afin qu'un maximum d'habitants puisse y participer.

Réparation de l'école

Suite au coup de vent du 31 mars, une partie en zinc en haut de l'école s'est détachée. Une demande de devis a été faite à plusieurs entreprises : Ets Delaforge, Ets Fontaine et M. Evrard. La franchise de l'assurance s'élève à plus de 800€.

Concours village fleuri

Pierrette Gorenflot renouvelle cette année l'opération et inscrit 4 candidats ainsi que la commune. Elle se charge du dossier à préparer pour le 11 mai. La 1ère année a été très encourageante.

Restauration des dalles funéraires

Le conservateur des monuments historiques de l'Oise vient le mardi 12 mai à 15h pour voir l'état de notre patrimoine notamment les dalles funéraires afin de les restaurer en relation avec la famille de Guillebon.

Avancement des travaux d'agrandissement de l'école des 6 villages.

Xavier Gaillet s'interroge sur le démarrage des travaux de l'agrandissement de 2 pièces supplémentaires du RPC puis sur la pertinence du système de ventilation des classes toujours trop chaudes en période ensoleillée. Le choix des entreprises est finalisé, les travaux devraient commencer bientôt pour une rentrée dans ces locaux plus probablement en janvier 2016. Le choix des baies avec une aération en partie haute est rendu inefficace lorsque les stores sont baissés. Elisabeth Van De Weghe en parlera lors du prochaine réunion de syndicat du RPC.

Au prochain conseil Madame le Maire propose de faire le bilan de l'année écoulée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45

Numéro d'ordre des délibérations prises de 2015/10 à 2015/14

N° 2015/15	Compte administratif 2014
N° 2015/16	Compte de gestion 2014
N° 2015/17	<u>Affectation du résultat</u>
N° 2015/18	Taux des taxes
N° 2015/19	Etude des devis AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)
N° 2015/20	Etude des devis pour la réparation de l'école
N° 2015/21	Budget primitif 2015
N° 2015/22	Reversement du fonds d'amorçage
N° 2015/23	Modification statutaire du SEZEO

Signatures des membres présents

Elisabeth VAN DE WEGHE	Pierrette GORENFLOT
Philippe NOBLECOURT	Ouisa AFTIS
Alain THERET	Isabelle PREVOST
Xavier GAILLET	Franck VILLENEUVE
Dominique DEFER <i>pouvoir à Pierrette Gorenflot</i>	Sylvie PEINTE VAN ACKER
Christophe TOULLET	